

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/10/2011

Réception par le Prefet : 17/10/2011

Publication : 21/10/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2011-4-1-6

Séance du vendredi 14 octobre 2011

### DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2011

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-1 du C.G.C.T. relatif au budget supplémentaire du Département,
- VU la délibération n° CG-2010-4-1-7 du 7 décembre 2010 relative au projet de budget primitif 2011,
- VU les délibérations du 23 juin 2011 relatives au compte administratif 2010 et à l'affectation du résultat 2010,
- VU la délibération n° CG-2011-3-1-5 du 23 juin 2011 relative à la décision modificative n° 1 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole du 29 septembre 2011

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM2 hors soldes d'exécution à une minoration de **11 246 014,56 €** pour le budget principal, ce qui amène le volume du budget principal, pour l'année 2011, à **821 051 092,04 €**. Le Budget annexe de la Cité de l'enfance demeure à **4 446 485,26 €** ce qui porte le volume budgétaire global à **825 497 577,30 €**,
- ☞ confirme l'application du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité tel que résultant de la loi portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (loi NOME) n° 2010-1488 du 7 décembre 2010, soit un coefficient multiplicateur égal à 4.
- ☞ donne autorisation au Président de signer la convention afférente à la subvention d'investissement de 250 000 € en faveur de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers pour la réalisation du Musée du Sapeur Pompier de Vieux Ferrette,

conformément à l'accord de principe décidé lors de la commission permanente du 8 juillet 2011.

☞ autorise les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté

4 abstentions :  
Pierre FREYBURGER  
Henri STOLL  
Frédéric HILBERT  
Jo SPIEGEL